



LE PRESIDENT

Le jeudi 29 septembre 2016

Monsieur le Président,
Madame la Directrice,
Monsieur Bernard de la Villardière,

Je souhaite, par la présente, réagir au documentaire « Dossier tabou : l'islam en France : la République en échec » diffusé mercredi 28 septembre 2016 sur la chaîne M6 et présenté par Bernard de la Villardière.

Tout d'abord, le constat établi par l'Observatoire de la laïcité confirme la réalité, non depuis quelques années mais depuis plus d'une dizaine d'années, de replis communautaires et de provocations contre la République dans certaines zones périphériques et rurales et où le sentiment de relégation social est fort. Pour autant, la généralisation des difficultés telle que présentée par ce reportage donne une vision déformée de la réalité.

De fait, une certaine « ghettoïsation urbaine » conduit à un communautarisme inacceptable. Mais il est inexact d'affirmer qu'il y aurait, de la part d'agents publics, de « multiples arrangements » avec les lois de la République.

Les établissements scolaires appliquent la loi du 15 mars 2004 et, par ailleurs, aucun recours n'a été intenté depuis la rentrée scolaire 2008-2009 contre l'interdiction du port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifesteraient ostensiblement leur appartenance religieuse.

La préfecture de Seine-Saint-Denis, conformément à la loi et comme toute institution publique, n'élabore aucune statistique religieuse. Le chiffre avancé par le reportage de « 45 % d'habitants de la Seine-Saint-Denis » qui seraient de « confession musulmane » n'a aucune base scientifique. Une appartenance religieuse, une pratique religieuse et encore moins une culture religieuse, ne sauraient être simplement « présumées » ou « supposées » en raison de la couleur de sa peau ou de son origine.

Comme tout agent public, les personnels des hôpitaux publics sont soumis à un devoir de stricte neutralité (religieuse, politique, syndicale, philosophique). Cela est rappelé par le guide de l'Observatoire de la laïcité¹, diffusé dans l'ensemble des établissements de santé publics et que vous n'avez pas mentionné dans votre reportage. Il ne s'agit pas de nier une réelle —mais peu courante— contestation des règles de droit. Mais en faire un phénomène général est infondé et infirmé par les états des lieux établis tant par des organismes professionnels privés (et donc non suspects d'une quelconque « pression politique ») que par l'Observatoire de la

¹ Accessible sur le site Internet www.laicite.gouv.fr.

laïcité (organisme pluripartisan) suite à ses déplacements de terrain et aux auditions des encadrants hospitaliers concernés.

Quant à la présentation de la présidente de l'« Observatoire de la laïcité du Val d'Oise », je rappelle que celui-ci, simple association loi 1901, n'a pas de rapport avec l'Observatoire de la laïcité qui, lui, n'a à aucun moment été sollicité.

A propos de « l'islam de France », je m'étonne de l'absence de mention du travail considérable que nous soutenons depuis plusieurs années avec le ministère de l'Intérieur et les représentants du culte musulman dans sa diversité : formations au droit et à la laïcité des imams fonctionnaires de pays étrangers, formation des aumôniers (de tous les cultes), développement de l'islamologie (approche non théologique de la religion), etc. S'il n'est pas question pour l'Etat laïque d'intervenir sur la doctrine, il est de son devoir d'empêcher toute influence étrangère contraires à nos principes de droit.

Je regrette tout traitement sensationnaliste de sujets aussi fondamentaux que la laïcité et la gestion des faits religieux. Notre responsabilité à tous est d'être pédagogues en rappelant objectivement quelles sont les libertés mais aussi quels sont les limites et interdits indépassables dans un cadre laïque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur de la Villardière, l'expression de mes sincères salutations.



Jean-Louis Bianco